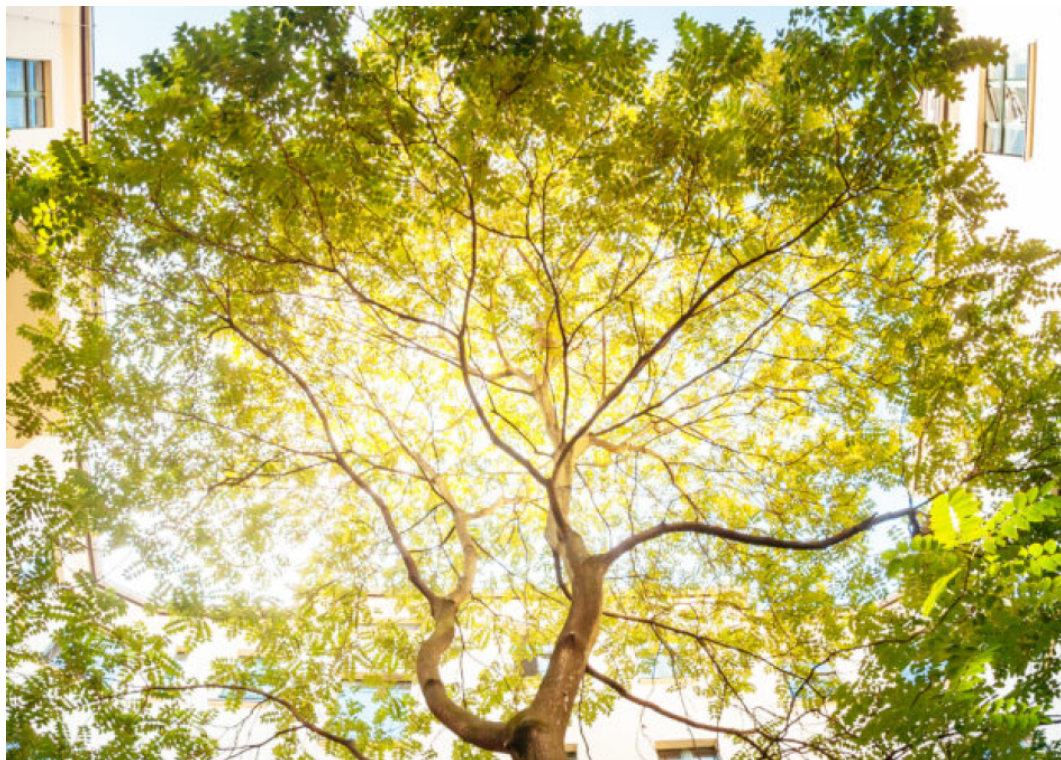


## PARIS : Quartiers bas carbone, mode d'emploi



**Les quartiers de demain seront plus sobres, avec une consommation d'énergie réduite, des bâtiments rénovés, un compostage collectif pour les habitants, des panneaux photovoltaïques, des systèmes de ventilation double flux...**

Cela vous semble lointain comme horizon ? Et pourtant, les aménageurs et collectivités peuvent construire dès aujourd'hui ces quartiers bas carbone, avec l'aide de l'ADEME.

Qu'est-ce qu'un quartier bas carbone ?

« Ce n'est pas réellement défini au sens réglementaire » explique Anne Lefranc, Coordinatrice au Pôle Aménagement des Villes et des Territoires (PAVT) à l'ADEME. « Le quartier bas carbone est un aménagement conçu pour réduire les émissions de gaz à effet de serre tout au long de son cycle de vie. Cela inclut la production des matériaux, la phase de construction, l'utilisation quotidienne et enfin, la gestion de sa fin de vie. » Jusqu'ici, toutes les émissions de CO2 liées à l'acte d'aménager et à l'usage du quartier n'étaient pas comptabilisées car il n'existait pas de méthode scientifique pour le faire. Quant à la réglementation, elle se concentre aujourd'hui uniquement sur l'échelle du bâtiment. Mais l'État est engagé dans une stratégie nationale bas carbone (dont la révision est en cours) pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Dans ce cadre, tous les secteurs doivent faire des efforts et celui de l'aménagement a été identifié « à fort enjeu » car fortement émetteur. Une feuille de route a été produite pour les acteurs de la filière en 2023. « Même s'il s'agit de recommandations et non d'obligations, il y a 6 leviers identifiés pour atteindre les objectifs nationaux, dont la mesure et quantification des émissions carbone à l'échelle d'un quartier » précise Anne Lefranc.

Quelle différence entre un quartier bas carbone et un écoquartier ?

Le label ÉcoQuartier est un label géré par l'État qui récompense les meilleurs quartiers prenant en compte le développement durable d'un point de vue économique, social et environnemental. Un quartier bas carbone peut se lancer dans la démarche Écoquartier pour décrocher la labellisation. Aujourd'hui il est possible de réaliser une modélisation selon la méthode QEC d'un projet d'aménagement de quartier bas carbone : cet accompagnement proposé aux éco projets est entièrement pris en charge par l'ADEME et Efficacity.

« Quartier Énergie Carbone » : une méthode portée par l'ADEME qui a fait ses preuves

Cette démarche est déployée depuis 2019 par l'ADEME, en partenariat avec un certain nombre d'acteurs spécialistes des questions d'évaluation carbone à l'échelle du quartier. La première étape a été de concevoir une méthode qui permette d'évaluer les impacts environnementaux à l'échelle du quartier en cycle de vie et de mesurer de manière précise et prédictive les émissions de CO2 d'un projet. Aujourd'hui, la méthode est publique et opérationnelle. Elle permet d'évaluer la performance d'un projet d'aménagement en comparaison du même projet business as usual en se basant sur les normes de l'ACV. Pour faciliter son utilisation, elle a été implémentée dans l'outil numérique UrbanPrint porté par Efficacity et le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment. En tout, 6 postes sont analysés par modélisation fine du quartier : énergie, produits de construction et équipements des bâtiments, eau, déchets, chantier usage sols, mobilité. Plusieurs indicateurs sont ainsi mesurés : score énergie, score carbone, empreinte habitant, épuisement des ressources, etc. Cette méthode a été éprouvée et testée permettant d'en faire un outil de référence et d'aide à la décision pour les aménageurs leur permettant de faire des choix éclairés au stade de la conception du projet (choix des matériaux, choix énergétique, de mobilité etc.) en fonction des gains réalisés sur l'impact carbone du projet.

[LIRE LA SUITE](#)

**SOURCE : ADEME INFOS.**